
United Nations
Group of Experts on
Geographical Names

Working Paper
No. 59

Seventeenth Session
New York, 13-24 June 1994

Item 5
of the Provisional Agenda

REPORTS OF THE DIVISIONS

Compte rendu d'activité de la Division Romano-Hellénique

submitted by Mme. Sylvie Lejeune, France

**17^e session du Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques (New York 13-24 juin 1994)
Point 5 de l'ordre du jour**

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA DIVISION
ROMANO-HELLÉNIQUE**

Présenté par M^{me} Sylvie Lejeune

FRANCE

Depuis la 16^{ème} session, la division romano-hellénique a engagé plusieurs actions, d'une part dans le cadre de l'ensemble des pays membres, et d'autre part dans celui plus spécifique de la coopération franco-québécoise.

1 - La division romano-hellénique s'est réunie à Paris, dans les locaux de l'Institut Géographique National français, les 28 et 29 avril 1994. Ont participé à cette réunion les représentants du Canada, de Chypre, de l'Espagne, de la France et de la Grèce. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Elaboration de directives toponymiques
- 2 - Projets de nomenclatures nationales concises
- 3 - Diffusion de l'information au sein de la division.

1.1. - A l'issue de la dernière session, la division a décidé d'élaborer des directives toponymiques homogènes, comprenant des rubriques communes et conformes aux directives déjà publiées par d'autres pays du Groupe d'experts. La France et le Québec, qui ont établi des guides à usage national, ont également jugé nécessaire d'en réaliser une version simplifiée et adaptée à l'usage international.

Sur la base d'un projet de sommaire proposé par la France, les participants ont décidé d'élaborer deux types de documents distincts.

Une première étape consistera à produire un document unique, donnant des informations de base valables pour tous les pays à propos des langues officielles, des systèmes d'écriture, des divisions administratives, de la production et des autorités toponymiques nationales.

Les questions particulières d'écriture des noms géographiques seront traitées dans des documents distincts par les pays de la division, soit individuellement, soit en fonction de leur appartenance à un groupe linguistique.

Ainsi, la France et le Québec ont annoncé le début d'une étude comparative de leurs règles communes et de leurs divergences.

Cette réunion a également permis à la division de faire le point sur la diffusion du système de translittération du grec ELOT 743, notamment à Chypre où des dispositions légales ont été prises pour en imposer l'utilisation dans l'administration.

1.2. - Plusieurs pays ont fait part de projets d'élaboration de nomenclatures nationales concises. L'Espagne a indiqué qu'elle avait entrepris une nomenclature comprenant tous les noms administratifs et topographiques de la carte de référence au 1:1 000 000, soit environ 8 000 toponymes.

La France termine une nomenclature nationale d'environ 5 000 toponymes, établie à partir de sources très variées (cartes, encyclopédies, atlas, dictionnaires, guldos) et elle en examine actuellement l'application cartographique.

Le Canada étudie un projet de nomenclature nationale, dont il a commencé de définir les spécificités. Cette nomenclature sera bilingue, avec un tableau de correspondance des toponymes.

1.3. - Les participants ont adopté le principe d'un bulletin de liaison faisant le point des activités de la division ; il aura pour objet de collecter et de diffuser les informations au sein de la division, à l'intention en particulier des membres absents lors des réunions.

Ce projet a reçu le soutien du Québec, qui pourra aider à sa réalisation matérielle.

2 - Depuis 1992, la France et le Québec ont renforcé leur collaboration grâce à des missions de la Commission nationale de toponymie française auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Ces missions, qui avaient pour but une meilleure connaissance du fonctionnement des deux organismes, et la mise au point d'actions communes, ont abouti le 20 janvier 1994 à la signature d'un protocole d'accord pour l'échange de documentation et d'information, et à l'élaboration d'un programme de travail.

La réalisation pratique de ce programme va débiter dès cette année puisque deux missions France-Québec et une mission Québec-France ont été décidées pour 1994.

Enfin, la France et le Québec envisagent à plus long terme un échange de fonctionnaires sur la base d'un contrat réciproque.

Les principales actions prévues par le programme de travail sont exposées dans le document joint en annexe au présent compte rendu.